

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 23

Séance du lundi 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PANTALACCI BANCE Antoinette, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MANENTI Grégory (Pouvoir à Antony BALDOVINI), MERMET Jacques (Pouvoir à Jean-Emmanuel LUCIANI)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 28 mars 2025

Date d'exécution : 11 avril 2025

Date d'affichage : 18 avril 2025

OBJET : OUVERTURE DE DOTATIONS POUR DÉPENSES IMPRÉVUES

Le président rappelle que le dispositif pour dépenses imprévues permet, à titre facultatif, à l'assemblée délibérante de voter des dotations d'AP (Chapitre 020) ou d'AE (Chapitre 022) sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » ne comportant pas d'articles, ni de crédits de paiement ; le montant des AP-AE est limité à 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections (les restes à réaliser sont exclus des modalités du calcul).

Ce dispositif permet à l'exécutif, en cas de nécessité, le procéder au transfert du montant d'AP ou d'AE nécessaire depuis la dotation pour dépense imprévue ouverte au chapitre 020 « Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP) » ou au chapitre 022 « Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE) » pour abonder le chapitre sur lequel sera enregistré l'engagement de la dépense.

Le président propose au conseil municipal d'ouvrir au budget 2025 une dotation d'AP pour dépenses imprévues au chapitre 020 et une dotation d'AE pour dépenses imprévues au chapitre 022 représentant 2 % du montant des dépenses réelles de chaque section et d'autoriser le maire, en cas de besoin, à effectuer les transferts d'AP ou d'AE depuis les chapitres de dotation pour dépenses imprévues vers pour abonder le chapitre sur lequel sera enregistré l'engagement de la dépense considérée.

Eu égard aux montants de dépenses réelles prévues au budget 2025, les dotations pour dépenses imprévues s'établiraient comme suit :



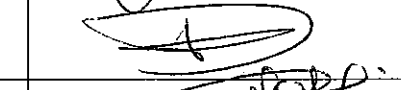

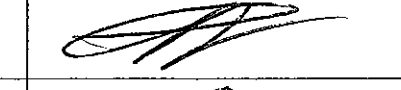
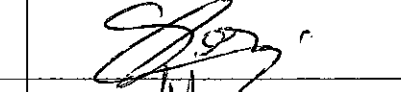
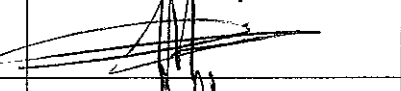





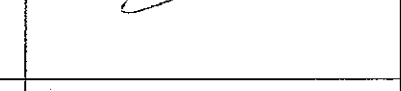

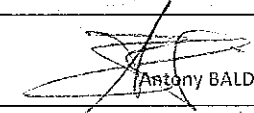

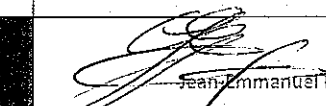
	Dépenses réelles prévues	Dotation de dépense imprévues (2 % des dépenses réelles)	
Section d'investissement	3 903 239, 03 €	Chap.020	78 064, 78 €
Section de fonctionnement	3 223 928, 31 €	Chap.022	64 478, 56 €

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve la proposition du président,
- Décide d'ouvrir une dotation d'AP pour dépenses imprévues de 78 064, 78 € au chapitre 020 et une dotation d'AE pour dépenses imprévues d'un montant de 64 478, 56 € au chapitre 022 du budget de la commune pour 2025,
- Autorise le maire à effectuer en cas de besoin les transferts d'AP ou d'AE nécessaires depuis les chapitres de dotation pour dépenses imprévues.

Délibération n° 2025 – 23 : OUVERTURE DE DOTATIONS POUR DÉPENSES IMPRÉVUES

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIJETTA Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 Jean-François BONIFACI
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à A. BALDOVINI	X				 Antony BALDOVINI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à J.E. LUCIANI	X				 Jean-Emmanuel LUCIANI

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

